

Election DP CE CLIENTELES

Votez
CFDT

Les délégués du Personnel CFDT, durant leur mandat, seront présentes pour poser toutes vos questions « pertinentes » comme les conditions de travail, salaires etc..., c'est là le vrai rôle de toute organisation syndicale.

Cessons les questions récurrentes relatives aux années passées,
Cessons les questions sur des cas particuliers,
Cessons les questions sur des insinuations gratuites sur certains salariés du CE (augmentation « à la tête du client », des RTT extravagantes)

« CERTAINS ONT LA MEMOIRE COURTE ! »

Car, il y a quelques années, seuls deux salariés du CE ont eu de grosses augmentations :

1^{er} de 50 points = 500€ par mois soit 6000€ par an
2^{ème} de 30 points = 300€ par mois soit 3600 par an

Malgré ces allégations, nous avons pu constater de réelles avancées et améliorations tant au restaurant qu'au niveau administratif :

- L'ambiance au travail***
- Réorganisation des bureaux***
- Mise en place d'une mutuelle pour tous (prise en charge à 60% par l'entreprise)***
- De vrais entretiens individuels annuels***
- Reconnaissance des salariés et de leurs compétences***
- Mise en place de nouveaux matériels informatiques***
- Remise à niveau des salaires et du déroulement de carrière***
- Un plan de formation établi pour tous***

Certes, des incertitudes existent quant à l'avenir du CE CLIENTELES suite à sa réorganisation et aux déménagements :

- Son périmètre
- Sa localisation
- Ses restaurants
- Sa subvention



« STOP AUX BRUITS DE COULOIR »

Le CE CLIENTELES ne va pas « disparaître » du jour au lendemain. Une nouvelle réorganisation, voulue par la SNCF, entrainerait la création de deux nouveaux CE, l'un pour la Direction du Matériel, l'autre pour Gares & Connexion.

Le personnel de restauration ne sera jamais laissé pour compte, vos délégués DP CFDT en relation avec les Elus CFDT du CE, agiront en conséquence pour maintenir les emplois.



Le 12
Septembre